

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 49.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 5 DECEMBRE 1878

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : " Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : " Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Lettres de l'Exposition, par A. Achintre.—Louis Côté, par L.-O. David.—Le Canada français et sa littérature, par Raouf Frary.—La légende et l'histoire du clan d'Argyll Campbell, par T. P. Bédard.—Veuve—Histoire de l'Île-aux-Coudres, par l'abbé Alexis Mailloux (suite).—Choses et autres.—La bande rouge, par F. du Boisgobey (suite).—Prix du marché de détail de Montréal.—Les échecs.

GRAVURES : Son Altesse Royale le duc d'Edimbourg ; M. Louis Côté ; Veuve ! Du château d'Inverary à Rideau-Hall ; Le navire à vapeur *Sarmatlan* ; Paris : Réception du prince et de la princesse de Galles, du prince et de la princesse du Danemark, à l'entrée du ballon captif.

LETTRES DE L'EXPOSITION

PARIS, le 9 novembre 1878.

C'est aujourd'hui la veille de la clôture de l'Exposition universelle. Depuis quelques jours, le Champ-de-Mars ressemble à un vaste chantier ; on déménage et l'on emballe de tous côtés. Encore quelques heures, et chaque exposant démontrera ses vitrines et fera ses paquets.

C'est ainsi que les plus belles choses ont la fin la plus prosaïque.

Dans ma prochaine et dernière lettre, je vous rendrai compte de ce départ universel et des incidents qu'il ne peut manquer de faire naître.

Quant à Paris en ce moment, il tombe chaque jour des averses glaciales. Il est vrai que les stations météorologiques vous préviennent fort exactement la veille du mauvais temps du lendemain, mais à quoi cela sert-il, sinon à rendre la mauvaise humeur plus grande ? On peste dès la veille d'abord, puis ensuite pendant toute la durée du mauvais temps. C'est de cette manière que la science ajoute, par sa certitude, au bonheur de l'existence.

La Seine a débordé, couvre les quais et s'introduit dans les caves des riverains.

Eh bien ! tandis que le ciel fond ici sur nos têtes, les journaux du Gard nous apprennent que la sécheresse est tellement grande dans les malheureuses campagnes brûlées par le soleil, que les paysannes des environs de Nîmes, dans un rayon de 12

à 15 milles, se voient forcées de venir laver leur linge en ville. Il y a quelques années, la ville de Nîmes elle-même, par suite d'une égale sécheresse, fut obligée d'organiser à ses frais des trains spéciaux qui emportaient chaque jour les blanchisseuses et mères de famille à Beaucaire pour laver leur linge au Rhône.

Les berges du fleuve parisien sont couvertes de pêcheurs qui profitent des hautes eaux pour essayer de prendre quelque bonne pièce. Ils réussissent, dit-on. Croyons-le pour l'honneur de l'espèce humaine. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour organiser un grand concours de pêche à la ligne, comme cela vient d'avoir lieu à Chièvres, en Belgique. Plus de deux cents concurrents, rangés de cinq mètres en cinq mètres sur les bords du canal d'Ath, à Blatau, ont pris part à cette lutte d'un nouveau genre.

Ce sont les habitants de Monts qui ont remporté la palme. Le lauréat portait d'ailleurs un nom prédestiné : il s'appelle M. Barbaut.

Enfin, des goûts il ne faut pas disputer. Si les Belges s'adonnent à la pêche à la ligne, les Parisiens, eux, se passionnent pour les ascensions aérostatique. Ce fameux ballon captif, qui a tant fait parler de lui, vient d'être dégonflé, hélas ! et embarqué sur un bateau plat qui le transportera au Havre, car il a été impossible de trouver un wagon de dimensions suffisantes pour charger cet énorme paquet de soie et de caoutchouc. La totalité des recettes effectuées par cette entreprise, on ne peut plus en l'air cependant, a dépassé la somme de 850,000 francs, ce qui laisse un fort joli bénéfice à M. Giffard.

Deux événements, deux anniversaires, ont marqué les premiers jours de ce mois : la fête des morts et la rentrée des cours et tribunaux. Le premier constitue, à Paris particulièrement, une pratique religieuse et une coutume, une sorte de tradition passée dans les mœurs ; ce sont deux habitudes auxquelles un impie même se garderait de manquer. La douleur que l'on éprouve pour des parents et des amis défunts, n'a nul besoin d'un jour fixé pour se manifester et donner cours à ses larmes ; mais, en dehors de ces regrets solitaires, individuels, il faut reconnaître que, dans notre vie moderne si compliquée, si dévorante, à Paris surtout, les soucis, les tracasseries, les intérêts de l'existence quotidienne laissent peu de temps à la plupart de payer aux disparus de ce monde le juste tribut d'une affection démonstrative. C'est pour ces divers motifs que, d'un accord tacite et unanime, le lendemain de la Toussaint a été consacré au culte des morts.

Ce jour-là, les cimetières font toilette, et les tombes se parent de couronnes et de fleurs qu'apportent des mains pieuses. A cette date, il y a foule chaque année dans toutes les nécropoles de la capitale.

Naturellement, chacun ayant accompli un pèlerinage familial, se dirige ensuite vers ces tombes célèbres que le génie, la gloire ou quelque événement particulier recommandent d'avance aux manifestations publiques.

Au Père-Lachaise, le monument de M. Thiers a été littéralement couvert de couronnes et de fleurs.

Alfred de Musset, dont le saule qu'il demanda pour son repos est toujours verdoyant ; Frédéric Soulié, Béranger, Molière, Abeillard et Héloïse ; les généraux

Thomas et Lecompte, ces premières victimes de l'insurrection de 1871 ; Balzac, Rachel, Déjazet, ont reçu des milliers de visiteurs.

A Montparnasse, Edgard Quinet, Orfila, Dupuytren, Dumont d'Urville, les quatre sergents de la Rochelle, ont reçu des masses de bouquets et de couronnes.

Il n'est pas jusqu'au cimetière des suppliciés qui n'ait eu, lui aussi, ses visiteurs ; on y a relevé l'entrée de 58 personnes. Ces dernières n'étaient pas, à coup sûr, de simples curieux.

Puisque nous en sommes aux morts, un souvenir à deux physionomies politiques qui viennent de s'éteindre, et qui compteront parmi les fêtés de la Toussaint prochaine : MM. Louis Garnier Pagès, qui fut, en 1848, maire de Paris, puis ministre des finances du gouvernement provisoire, et, en cette qualité, auteur du fameux impôt des 45 centimes si impopulaire et si néfaste à la république d'alors ; James Fazy, une des grandes figures des luttes politiques genevoises, et qui fut président du gouvernement suisse en 1846, à la suite de la querelle engagée au sujet des Jésuites entre les cantons protestants et les cantons catholiques. Tous deux se sont éteints dans la vie privée.

Le second événement remarquable de la même semaine, c'est la rentrée annuelle des cours et tribunaux. Elle s'est faite avec le cérémonial ordinaire : la Cour de cassation, la Cour d'appel, le tribunal civil, le tribunal de commerce et les juges de paix de la ville de Paris se sont réunis à la Sainte-Chapelle pour assister à la messe du Saint-Esprit. Mgr Guibert, archevêque de Paris, officiait.

M. Dufaure, garde des sceaux, assistait à la cérémonie.

Après l'office divin, les compagnies judiciaires se sont rendues chacune dans le lieu ordinaire de leurs audiences.

Le discours d'usage a été prononcé à la Cour de cassation par M. l'avocat-général Charrin, qui, dans le langage du Droit, a parlé de la nécessité de défendre le langage judiciaire contre l'envahissement des néologismes qui parviendraient à en fausser le sens et la portée. A la Cour d'appel, M. l'avocat-général Fourchy avait choisi pour texte de son discours : *La rentrée des Parlements*.

A ce sujet, comme les magistrats et les avocats sont nombreux au Canada, j'imagine que la plupart d'entre eux me sauront gré d'avoir songé à leur ordre, et qu'ils liront avec intérêt ce que fut jadis cette démonstration annuelle connue sous le nom de *Messe-Rouge*. Je détache ce morceau d'archéologie judiciaire du discours de l'avocat-général Fourchy :

Donc, nous remonterons de quelques siècles en arrière ; il en coûte si peu lorsqu'on raconte. Nous sommes au 12 novembre 1364. En France règne Charles V, un souverain trop connu, sans doute parce qu'il fut sage. Le chancelier du trône, Jean de Dormans, évêque de Beauvais, va ouvrir le parlement. Cette fois, les conseillers sont presque tous présents, mais il n'en était pas toujours ainsi, à ce qu'il paraît, car, en 1438, "les gages n'ayant pas été payés," treize conseillers seulement consentirent à assister à la séance. En 1364, l'ordre régnait, si nous en croyons la chronique.

Dès huit heures du matin, le prieur du monastère de Saint-Martin-des-Champs, accompagné d'un religieux, se présente devant le premier président, et lui remet deux bonnets, l'un double, l'autre simple, en prononçant les paroles suivantes, qui lui avaient été bâilées par écrit : " Monseigneur, messire Philippe de Morvillers, en son vivant premier président au Parlement,

fonda, en l'église et monastère monsieur Saint-Martin-des-Champs, à Paris, une messe perpétuelle et certain autre service divin, et ordonna, pour la mémoire et conservation de ladite fondation, être donné et présenté, chacun an, à ce jour, à monseigneur le premier président du Parlement, qui, pour le temps, serait, par le maire desdits religieux et un d'iceux religieux, ce don et présent, lequel il vous plaira prendre à gré."

Le même jour et avec la même solennité, les deux religieux remettront une paire de gants et une écriture au premier huissier du Parlement. Puis le Parlement se rend à la messe du Saint-Esprit qu'on appelait aussi la Messe-Rouge ; la cérémonie n'a pas lieu dans la Sainte-Chapelle, mais dans la grande salle du Palais.

Pendant l'office, le premier président, en allant à l'offrande, fait un grand nombre de révérences à l'autel, au clergé et à sa compagnie. En revenant à sa place, il répète ces révérences et ces saluts réguliers avec la dignité que comportent la gravité de ses fonctions et son costume majestueux.

Après la messe du Saint-Esprit, le Parlement se rend dans la Grand'Chambre et siège en audience solennelle. On procède à la lecture des ordonnances et au renouvellement du serment des avocats généraux, des autres avocats et des procureurs au Parlement. Cependant, plusieurs conseillers prolongeaient leurs vacances jusqu'au jour de l'ouverture des audiences, et l'assistance à la Messe-Rouge et à l'audience du 12 novembre était souvent peu nombreuse.

Suivons donc les conseillers zélés et exacts. Après la célébration de la messe et lorsque l'audience solennelle est levée, les membres du Parlement dépouillent leurs robes rouges, revêtent des robes noires et se rendent tous, à l'exception des avocats généraux, à un repas auquel ils ont été conviés par le premier président. Les avocats généraux étaient retenus par une question de préséance ; comme ils prétendaient avoir le pas sur les conseillers, on ne les invitait pas au banquet traditionnel.

Puis, le repas fini, les conseillers rentrent chez eux et préparent leurs affaires. Car ce n'est que huit jours après que les plaidoiries recommenceront. Alors les audiences seront ouvertes à sept heures du matin, car on se levait tôt à cette époque.

A propos de manifestation, voici que l'on parle d'un pèlerinage monstre qui s'organiserait, dans les cinq parties du monde, pour se rendre aux Indes, à Goa, au tombeau de saint François-Xavier. On parle de trois cents évêques ou archevêques et de cent mille pèlerins, et cela pour la fin de ce mois.

On sait que le corps de l'apôtre est déposé dans un superbe mausolée que la reine de Portugal, dona Maria *secunda*, a fait élever à ses frais. On ne dit pas qui fournira la flotte nécessaire à cette expédition navale.

Avec l'hiver qui nous arrive, beaucoup de personnes charitables songent aux pauvres. Ainsi, la société philanthropique a déjà ouvert ses fourneaux économiques. Le prix de la portion est de deux centimes, il y en a même d'un centin. L'année dernière, il a été distribué, de ce chef, 892,616 portions.

Outre les fourneaux, la société philanthropique a fondé, sous le nom de dispensaires, des établissements dans lesquels elle fait donner gratuitement des consultations et des médicaments aux personnes recommandées par les souscripteurs.

La maréchale de MacMahon, qui est présidente de la Commission des Dames de France, s'occupe d'organiser les fourneaux de cette association, et prépare dans ce but un grand bazar de charité. Voilà donc le budget des pauvres en voie de se former.

Il y a quelques jours, le duc et la duchesse de Norfolk, ainsi que Mme la duchesse mère, accompagnés de plusieurs notabilités d'Angleterre et d'une suite de vingt-deux personnes, ont traversé Paris se rendant à Lourdes.